

Conseil municipal du 7 avril 2023

Présents :

Mmes, BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith

MM, BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille, GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absentes excusées : RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel (pouvoir à Fernand STEFANI)

Secrétaire : BOUILLON Nadiège

La séance est ouverte à 19h00 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend la décision, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Le conseil municipal décide, également à l'unanimité d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans.

	Taux de référence 2022	Taux de référence 2023 - voté
Taxe foncière sur le bâti	30,35%	30,35%
Taxe foncière sur le non bâti	27,12%	27,12%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de deux ans	Non voté en 2021 Taux de référence de 2019 : 7,43 %	7,43%

Adoption des comptes de gestion 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les comptes de gestion de l'année 2022 présentés par le comptable public pour les budgets suivants :

- budget principal : unanimité
- budget annexe « eau » : unanimité
- budget annexe « assainissement » : unanimité

Adoption des comptes administratifs 2022

Budget commune

	Recettes	Dépenses	Résultat 2022	Résultats de clôture avec reports 2021
Fonctionnement	319 145,46 €	263 928,82 €	55 216,64 €	144 120,73 €
Investissement	182 776,55 €	134 967,37 €	47 809,18 €	-53 585,80 €
			CUMUL	90 534,93 €

Budget eau

	Recettes	Dépenses	Résultat 2022	Résultats de clôture avec reports 2021
Fonctionnement	36 599,34 €	29 086,19 €	7 513,15 €	14 434,78 €
Investissement	261 959,00 €	15 816,11 €	246 142,89 €	281 754,87 €
			CUMUL	296 189,65 €

Budget assainissement

	Recettes	Dépenses	Résultat 2022	Résultats de clôture avec reports 2021
Fonctionnement	78 066,94 €	54 973,60 €	23 093,34 €	23 093,34 €
Investissement	35 290,06 €	45 864,59 €	-10 574,53 €	-23 092,61 €
			CUMUL	0,73 €

Les comptes administratifs sont approuvés par tous les membres du conseil municipal, le maire ne participant à ce vote.

Affectation des résultats 2022	<p>Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2022, décide à l'unanimité de les affecter à l'exercice 2023.</p>																											
Vote des budgets primitifs 2023	<p>Budget commune</p> <table border="1" data-bbox="464 280 1453 416"> <thead> <tr> <th></th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>348 339,97 €</td> <td>348 339,97 €</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>135 641,92 €</td> <td>135 641,92 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Budget assainissement</p> <table border="1" data-bbox="464 483 1453 620"> <thead> <tr> <th></th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>70 401,68 €</td> <td>70 401,68 €</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>68 680,07 €</td> <td>68 680,07 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Budget eau</p> <table border="1" data-bbox="464 687 1453 824"> <thead> <tr> <th></th> <th>Recettes</th> <th>Dépenses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>54 193,05 €</td> <td>43 014,05 €</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>447 442,91 €</td> <td>324 283,97 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le budget principal et les deux budgets annexes sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.</p>		Recettes	Dépenses	Fonctionnement	348 339,97 €	348 339,97 €	Investissement	135 641,92 €	135 641,92 €		Recettes	Dépenses	Fonctionnement	70 401,68 €	70 401,68 €	Investissement	68 680,07 €	68 680,07 €		Recettes	Dépenses	Fonctionnement	54 193,05 €	43 014,05 €	Investissement	447 442,91 €	324 283,97 €
	Recettes	Dépenses																										
Fonctionnement	348 339,97 €	348 339,97 €																										
Investissement	135 641,92 €	135 641,92 €																										
	Recettes	Dépenses																										
Fonctionnement	70 401,68 €	70 401,68 €																										
Investissement	68 680,07 €	68 680,07 €																										
	Recettes	Dépenses																										
Fonctionnement	54 193,05 €	43 014,05 €																										
Investissement	447 442,91 €	324 283,97 €																										
Assurance statutaire de nos agents communaux	<p>Les agents communaux, ne relèvent pas du régime de la Sécurité Sociale, mais du statut de la Fonction Publique Territoriale.</p> <p>En cas d'arrêt de travail d'un agent, la collectivité doit prendre en charge l'intégralité de sa rémunération jusqu'à sa date de reprise et même l'intégralité des frais médicaux en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle.</p> <p>Sans assurance, si un de nos agents est en arrêt de travail, nous devons lui verser les indemnités et bien évidemment nous devons rémunérer son remplaçant. L'assurance statutaire garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service.</p> <p>Le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire une assurance statutaire pour nos 3 agents par l'intermédiaire du centre de gestion de la fonction de la fonction territoriale.</p>																											
Déboisement et replantation des parcelles sise au lieu-dit « La côte des Poiriers »	<p>La commune est propriétaire de deux parcelles d'une superficie totale de 2 ha 87 a, au lieu-dit « La côte des Poiriers », recouvertes principalement de pins, dont la plupart sont malades ou secs et tombent ou menacent de tomber.</p> <p>Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire procéder au déboisement de ces parcelles et de les replanter dès que possible en feuillus (acacias).</p> <p>Le maire est chargé de faire établir des devis.</p>																											

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire

Fernand STEFANI